NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/28/32/Add.2
9 juillet 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-huitième réunion
Montréal, 14-16 juillet 1999

Additif

PROPOSITION DE PROJETS : IRAN

Insérer les paragraphes 5 bis et 5 ter à la page 15 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/28/32, comme suit :

5 (bis) L'ONUDI et le Secrétariat sont convenus que la meilleure approximation du nombre de réfrigérateurs à utiliser dans le calcul de la compensation lors de la reconversion des opérations de fabrication de compresseurs à ICMC en vertu de la décision 26/26 est de 2 077 250 appareils et non de 2 300 000 appareils, comme proposé initialement.

5 (ter) Le Secrétariat précise que la reconversion des opérations de fabrication de compresseurs à ICMC, dont la capacité est de 1 million d'appareils par année, et la compensation des surcoûts d'exploitation des compresseurs déjà payée à l'Iran pour 844 653 réfrigérateurs signifie qu'une compensation a déjà été accordée pour 1 844 653 appareils et qu'il y a un manque à gagner pour 232 597 appareils. Ce chiffre peut entrer en ligne de compte dans les calculs d'un deuxième projet sur les compresseurs que le gouvernement de l'Iran prévoit présenter à une date ultérieure, comme le suggère le paragraphe 6 de la page 13.

Veuillez insérer ce qui suit après le paragraphe 2 des recommandations, à la page 15.

2. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif examine la possibilité d'approuver la somme de 1 076 148 $US pour la reconversion des opérations du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a comme frigorigène dans la fabrication de compresseurs à Iran Compressor Manufacturing Company.